



ACCESSIONS ET RELEGATIONS FUTSAL 2022-2023

Publié le 17/07/2023

*Sous réserves de modifications ou de dossiers en cours**

ACCESSIONS

Accession de Futsal D2 en Futsal D1

Sin le Noble Epis Futsal 2

Accession de Futsal D3 en Futsal D2

Berlaimont US 1

RELEGATIONS

Relégation de Futsal D1 en Futsal D2

Douchy Futsal 1

Relégation de Futsal D2 en Futsal D3

Auby VL Futsal 2

Rappel :

Les engagements pour la saison 2023-2024 des équipes de Futsal D1, Futsal D2 et Futsal D3 se font jusqu'au 15/08/2023 dernier délai.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'appel du District Escaut dans un délai de 7 jours, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle ou déclarée du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le Président
Farid IRBAH